Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 45 (1937)

Heft: 9

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée des délégués de la Croix-Rouge

suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dans toute leur vie scolaire et qui développe leurs idées de générosité. Créer une Croix-Rouge suisse de la Jeunesse, c'est développer l'idée de charité qui est le véritable symbole de la Croix-Rouge, c'est créer une activité où nous nous sommes laissé dépasser par de trop nombreux pays.

Je ne pourrais mieux terminer cet exposé qu'en citant les paroles de Mme Passello, directrice d'école, une de nos meilleures collaboratrices genevoises, qui termine ainsi la belle description de ses deux premières années d'activité: «Quelles ont été fécondes (ces deux années) en enseignements de tout genre, que mes enfants et moi-même en garderont un souvenir ineffaçable, que de grands efforts ont été faits vers le bien, efforts qui se continueront certainement, car les enfants ont goûté de cette joie si pure, joie que procure une pensée désintéressée, une victoire sur soi-même et le dévouement à autrui!»

Quelle conclusion pratique à tirer de mon exposé et du remarquable rapport de M. Hottinger? La Suisse est sur bien des points en tête de la civilisation. Ses œuvres sociales et philanthropiques sont souvent citées comme modèles. Pourquoi, berceau de la Croix-Rouge, s'est-elle désintéressée de la section de jeunesse déjà organisée dans plus de cinquante et un pays et comptant plus de douze millions et demi de membres? A Genève, nous n'avons pas cru que cette tâche était indigne de la Croix-Rouge, et nous nous en félicitons tous les jours. La Croix-Rouge suisse a jusqu'ici montré une admirable vitalité, et il n'est pas douteux que la belle campagne de propagande actuelle ne lui permette de prendre un nouvel essor. Cette campagne doit être complétée par une œuvre parmi la jeunesse, et je me permets de demander à M. le président central s'il veut bien mettre aux voix le vœu suivant:

«L'assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse, réunie à Rapperswil le 20 juin 1937, prie le Comité directeur de la Croix-Rouge suisse d'étudier les moyens propres à créer le plus rapidement possible une Croix-Rouge suisse de la Jeunesse.»

Procès-verbal de l'assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse

dimanche 20 juin 1937, à 8 h. 30, à l'hôtel «Schwanen» à Rapperswil.

Présidence de M. le colonel A. de Schulthess, président.

Membres présents de la Direction: MM. Dr Guisan, viceprésident, colonel Denzler, médecin en chef de la Croix-Rouge, Dr Bohny, Dr Cramer, Dr Dumont, Dr Ischer, H. Merz, Dr de Reynier, A. Schubiger, colonel Vuilleumier, X. Bieli, E. Hunziker, Dr Messerli, Sr Louise Probst.

Absents excusés: MM. prof. Bohren, trésorier général, A. Auf der Maur, col.- div. Bircher, juge Blumenstein, ministre Dinichert, col. c. c. Guisan, M^{IIe} B. Trüssel et D^r Fauconnet.

Membres du secrétariat présents: MM. Dr de Fischer, Dr de Marval, Dr Scherz, le vérificateur de comptes M. Jung.

Excusé: M. le vérificateur de comptes Bieber.

La liste de présence indique 153 délégués, soit 35 sections représentées par 110, l'Alliance suisse des samaritains 36, la SSTSS 4, l'Alliance des gardes-malades 3, total 153 délégués, plus 20 membres de la Direction et du secrétariat général.

Le président ouvre la séance et salue aimablement la présence des délégués et des hôtes, particulièrement celle des autorités saintgalloises, M. le conseiller d'Etat Rœmer, M. le syndic de Rapperswil Helbling et le Dr Curti, M. le prof. von Waldkirch, représentant du Conseil fédéral, et le médecin en chef de la Croix-Rouge, remplaçant le colonel Vollenweider, médecin en chef de l'Armée.

Il souhaite une cordiale bienvenue à M^{me} Bohny et souligne l'activité de cette femme de grand cœur pendant la guerre mondiale; il n'oublie pas les représentants de la presse et ceux des organisations affiliées à la Croix-Rouge.

Le président rappelle que le colonel Denzler, remplaçant le colonel Sutter, fait maintenant partie du Comité central et de la Direction, comme représentant du Conseil fédéral, et qu'au même titre M. le Dr Fauconnet a remplacé M. le Dr Carrière du Bureau fédéral d'hygiène publique. M. le Dr Messerli a pris la place de M. Apothéloz à la présidence de la SSTSS.

Enfin le D^r de Schulthess rappelle la mémoire des disparus, les D^{rs} Pedotti et Miéville, et l'assemblée se lève pour honorer ces deux membres fidèles de la Direction.

Les D^{rs} Guyot et Beretta sont désignés comme scrutateurs; le D^r de Marval fonctionne en qualité de traducteur.

Ordre du jour.

1º Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 juin 1936 adopté avec remerciements.

2º Rapport de gestion 1936, publié et en mains des délégués, adopté sans modification. 3º Comptes de 1936. En l'absence du trésorier général, le Dr de Fischer ajoute quelques explications. Le déficit prévu était de frs. 20'370.—; le déficit réel atteint frs. 24'631.81; il est dû à la diminution des subventions ainsi que, pour frs. 1638.50, au fait qu'une partie des frais de l'action de propagande ont dû figurer dans les comptes de 1936. Ce poste sera couvert par le produit de la collecte du 1er août de cette année.

Les différences de cours au cours de l'année, présentent une plus-value de frs. 63'000.—; ils n'ont pas été comptabilisés dans l'exercice courant, pour permettre d'équilibrer dans la suite des fluctuations semblables.

Le secrétaire général ajoute que les vérifications statutaires ont été faites, que quelques changements de détail ont été proposés par les vérificateurs qui engagent l'assemblée à adopter les comptes sans modifications. M. Jung, commissaire, se joint aux propositions d'adoption.

Les comptes sont adoptés.

4º Budget 1938. Le secrétaire général remplace le trésorier absent pour passer en revue les postes principaux du budget. Ce dernier, conformément au vœu présenté lors de la dernière assemblée, ne présente qu'un déficit insignifiant: frs. 850.—. Les compressions comprennent une réduction de frs. 10'000. l'Ecole du Lindenhof, frs. 200.— sur une subvention à la Société d'utilité publique des femmes suisses, et sur une diminution des déficits du Home des infirmières d'Evilard, déficits qui seront dorénavant supportés par le fonds de cette institution. Aux recettes le budget présente une amélioration dans les revenus des titres en portefeuille. — Au nom de la Direction, le secrétaire propose l'adoption du budget tel qu'il est présenté.

Le Dr Spengler de Zurich se déclare heureux de pouvoir constater l'équilibre des comptes de 1938, puis le budget est adopté.

5º Nominations au sein de la Direction. Le président annonce que les propositions suivantes sont présentées par la Direction:

M. Mario Musso, Zurich, président de Pro Ticino, comme représentant de la Suisse italienne;

M^{me} Annie Dollfus-Burckhardt, Castagnola, membre de la fondation d'Evilard depuis sa création;

M. le col. *Sutter*, St-Gall, ancien médecin en chef de la Croix-Rouge, représentant la Suisse orientale.

Ces nominations sont confirmées par l'assemblée.

Sans opposition, les membres sortants de la Direction sont réélus à l'unanimité; ce sont MM. Dr Guisan, Auf der Maur, Dr Bohny, Dr Cramer, le ministre Dinichert, le Dr Dumont, Schubiger et M^{lle} Trüssel.

Puis ce fut par acclamation que M. de Schulthess fut confirmé dans ses fonctions de président de la Croix-Rouge suisse.

6º Section vérificatrice des comptes. Zurich doit rester en fonction un an encore; Berne-Emmental est à remplacer par la section de Bâle-ville.

7º Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués. Pour 1938 la section de Bâle-ville (qui fêtera son cinquantenaire l'an prochain) s'est mise sur les rangs, ainsi que celle de Fribourg. Cette dernière a retiré sa proposition pour céder sa place à Bâle. Le président propose de réunir les membres de la Croix-Rouge à Bâle en 1938. Proposition adoptée après une invitation cordiale présentée par M. le Dr Bohny.

Pour l'année 1939, et à l'occasion de l'exposition nationale, il est prévu de siéger à Zurich, si possible conjointement avec l'Alliance suisse des samaritains. Cette double proposition rencontre l'approbation des délégués.

8º Proposition de la section de Genève concernant la Croix-Rouge de la Jeunesse. La proposition d'organiser une Croix-Rouge de la Jeunesse est chaudement appuyée par M. Hottinger d'Obfelden qui souligne la nécessité d'organiser les enfants sous l'égide de la Croix-Rouge ainsi que cela se fait avec grand succès dans divers pays.

De son côté M. le Dr Patry, président de la Croix-Rouge de la Jeunesse à Genève, présente un rapport fortement documenté sur la question. Il insiste sur la valeur évidente que les Croix-Rouges de la Jeunesse présentent au point de vue de la propagande, de l'hygiène, de la collaboration secourable entre les pays (actuellement en faveur des petits espagnols), et engage les participants à suivre l'exemple de Genève dont la section de la jeunesse donne des résultats très intéressants.

Dans la discussion qui suit, les propositions des deux orateurs précédents sont appuyés vivement par MM. Merz et Guyot, puis l'assemblée charge la Direction d'étudier toute la question de la Croix-Rouge de la Jeunesse et de soumettre des propositions précises à l'occasion d'une des prochaines assemblées des délégués.

9º Organisation d'une aide en prévision de catastrophes. M. le Dr de Fischer expose l'opportunité de créer une organisation permettant d'atténuer immédiatement les effets de cataclysmes et de catastrophes dans le pays. Il propose à l'assemblée d'adopter les conclusions suivantes:

- 1º La Croix-Rouge suisse institue une organisation destinée à permettre de rapides interventions en cas de catastrophes.
- 2º La Direction de la Croix-Rouge suisse est chargée de préparer un règlement sur cette organisation. Le projet en sera soumis préalablement aux sections.
- 3º Lorsque le règlement aura été accepté par la Direction, les sections de la Croix-Rouge auront à en prévoir l'application dans leur rayon d'activité.

10° Divers et imprévus. Le secrétaire général rappelle les attaques dirigées récemment dans une partie de la presse suisse contre l'inactivité de notre Croix-Rouge à l'égard des troubles en Espagne. Il tient à préciser:

- 1º que l'organisation d'une aide des Croix-Rouges à l'étranger est de la compétence des organes de la Croix-Rouge internationale, qui, elle, pourra seule demander la collaboration des institutions nationales;
- 2º que ces interventions en cas de troubles et de combats meurtriers à l'étranger, dépendent d'accords internationaux, et particulièrement de la condition que l'aide de la Croix-Rouge doit se faire sur terrain absolument neutre concernant tous les partis en cause, et avec l'approbation du gouvernement de la nation qui désire intervenir.

Ces mesures restrictives doivent être appliquées dans le cas de la guerre qui décime l'Espagne à l'heure actuelle, et elles nécessitent de la part de notre Croix-Rouge une réserve prudente à laquelle elle doit se soumettre.

11º Rapport provisoire sur l'activité de propagande 1937 de la Croix-Rouge suisse. En fin de séance, le secrétaire général présente un rapport succint sur les expériences et les résultats de l'action de propagande réalisée en Suisse pendant les premiers mois de cette année, et adresse des remerciements à tous ceux qui ont collaboré activement à cette intervention utile.

Il signale que 381 conférences filmées ont pu être données du 16 janvier au 15 juin en Suisse, dont

311 séances pour adultes et

70 séances aux enfants des écoles,

soit 381 séances ayant réuni 62'500 auditeurs adultes dont 11'364 personnes se sont inscrites comme nouveaux adhérents à la Croix-Rouge.

Il exprime l'espoir que ces nouvelles recrues resteront fidèles aux sections auxquelles elles se sont affiliées, et engage nos 56 sections à poursuivre ce recrutement avec enthousiasme. En effet, le film de la Croix-Rouge pourra être employé dès l'automne prochain de nouveau et contribuera sans aucun doute à faire mieux connaître et mieux apprécier les bienfaits de notre Croix-Rouge nationale.

Séance levée à 11 h. 15.

Le rédacteur du procès-verbal: Dr de Fischer.